

**DEC180841DR16**

**Décision portant délégation de signature à M. Rogelio LOZANO, directeur de l'unité UMI3175 intitulée « Laboratoire Franco-Mexicain d'Information et d'Automatique » (LAFMIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°080038SING du 31 octobre 2008 portant création de l'unité UMI3175 intitulée « Laboratoire Franco-Mexicain d'Information et d'Automatique » (LAFMIA), dont le directeur est M. Rogelio LOZANO ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement *l'unité* UMI3175 intitulée « Laboratoire Franco-Mexicain d'Information et d'Automatique » (LAFMIA), ;

**Vu** la décision DEC171379INS2I du 4 mai 2017 portant modification de la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales, l'article 2 de la décision DEC151295DGDS en date du 18 décembre 2015 susvisée, les dispositions relatives à l'UMI3175 intitulée Laboratoire Franco-Mexicain d'Informatique et d'Automatique sont modifiées, rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Rogelio LOZANO**, directeur de l'unité UMI3175 intitulée « Laboratoire Franco-Mexicain d'Information et d'Automatique » (LAFMIA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de

- l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
  3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2018

**Hélène MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.